

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 21 JANVIER 2014 SIAEP DU PLATEAU OUEST-MAIRIE DE SAINT-DESIR

Date de convocation : 09/01/2014

Date d'affichage :

Date de séance : 21/01/2014

Nombre de membres afférents au Comité : 44

Ayant pris part au vote : 00

Procuration : 00

L'an deux mil quatorze, le vingt et un janvier à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Touques, s'est réuni dans la salle de réunion du SIAEP du Plateau Ouest à la Mairie de St Désir, sur la convocation de son Président.

Présents (18): Laurent PICQUE, Alain DUTOT, Georges PIEL, Guy GERVAIS, Alain MIGNOT, Bernard CHAMPION,, Gilbert GRIEU, Jean-Louis SENEZE, Jean-Claude POIRIER ainsi que son suppléant Bernard LEGERRIEZ, Michel LEBEY, David POTTIER, Françoise DENIS représentée par Jacques JORIS, Jean DUTACQ représenté par son suppléant Jean-Alain CHARPENTIER, Pierre AVOYNE, Serge SAINT, Michel PAIN, Christophe BIGNON, Guy WILLOT.

Absents excusés (10): Jean-Claude GRAVEZ, Gilbert GODEREAUX, Françoise DEREUDER, Jean-Pierre CAPTON, Hubert COURSEAUX, Jacques FERREY, Roger LEPAGE, Didier LALLIER, Raymond GERET, Luc DUVERGER.

Absents (16): Brigitte HAMELIN, Michel GONZALEZ suppléant de Philippe BAEYAERT, Marie-Anne MEZEI, Philippe AUGIER, François PEDRONO, Gérard VAUCLIN, Xavier DUPREZ Régine CURZYDLO, Colette NOUVEL-ROUSSELOT, Michel CHEVALIER, Guillaume CAPARD, Jacques SELLE, Colette BORDELET, Jean-Claude HUE, André ALLAIN, COTREL LASSAUSAYE Daniel.

Etaient également présents : Messieurs, Jérémy CHEVALIER (technicien de rivière), Cédric GAHERY (technicien de rivière), Fabien MARIE (chargé de mission), Mademoiselle Tiphaine MORIN (secrétaire).

Le quorum n'étant pas atteint à 18h45, Monsieur le Président remercie les délégués présents et propose de reporter la séance au Lundi 27 janvier 2014, à 18h30.

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 27 JANVIER 2014 SALLE SAINT CLAIR A SAINT-DESIR

Date de convocation : 22/01/2014

Date d'affichage :

Date de séance : 27/01/2014

Nombre de membres afférents au Comité : 44

Ayant pris part au vote : 17

Procuration : 01

L'an deux mil quatorze, le vingt-sept janvier à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Touques, s'est réuni dans la salle Saint Clair de St Désir, sur la convocation de son Président.

Présents (17): Jean-Claude GRAVEZ, Laurent PICQUE, Georges PIEL, Guy GERVAIS, Alain MIGNOT, Brigitte HAMELIN, Michel GONZALEZ suppléant de Philippe BAEYAERT, Gilbert GRIEU, Jean-Louis SENEZE, Jean-Claude POIRIER, François PEDRONO, Xavier DUPREZ, David POTTIER, Françoise DENIS représentée par Jacques JORIS, Serge SAINT, Raymond GERET, Christophe BIGNON.

Absents excusés (14): Alain DUTOT, Gilbert GODEREAUX, Bernard CHAMPION, Françoise DEREUDER, Jean-Pierre CAPTON, Hubert COURSEAUX, Michel LEBEY, Jean DUTACQ ainsi que son suppléant Jean-Alain CHARPENTIER, Pierre AVOYNE, Michel PAIN, Roger LEPAGE, Didier LALLIER, Guy WILLOT, Luc DUVERGER.

Absents (13): Marie-Anne MEZEI, Philippe AUGIER, Gérard VAUCLIN, Régine CURZYDLO, Colette NOUVEL-ROUSSELOT, Michel CHEVALIER, Guillaume CAPARD, Jacques SELLE, Jacques FERREY, Colette BORDELET, Jean-Claude HUE, André ALLAIN, COTREL LASSAUSAYE Daniel.

Pouvoir (01) : Didier LALLIER a donné a donné pouvoir à Serge SAINT.

Etaient également présents : Messieurs, Jérémy CHEVALIER (technicien de rivière), Cédric GAHERY (technicien de rivière), Fabien MARIE (chargé de mission), Mademoiselle Tiphaine MORIN (secrétaire).

Monsieur David POTTIER est nommé secrétaire de séance.

I. APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU (28/11/2013)

Aucune remarque n'est formulée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

II. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE : (Cf. document annexe)

Une présentation chiffrée est effectuée présentant chaque programme de travaux et études menés en 2013, ainsi que ceux prévus pour 2014.

Les coûts des programmes projetés pour 2014 sont les suivants :

Intramuros : 77 442,70 € ; *subventionné à 70%*.

Budget supérieur à celui de l'année 2013 car le nombre de passage pour la Renouée du Japon va être plus important. Il s'agit d'une demande des partenaires techniques qui veulent tester une nouvelle méthode, estimant que celle utilisée actuellement (6 passages de fauche) ne produit pas les résultats escomptés, en portant donc le nombre de fauches à 13.

Touques DPF : 77 266,00 € (dont 21 991 € de restes à réaliser) ; *subventionnés à 80%*. Le programme doit être bouclé pour le mois d'avril 2014.

Calonne (entretien et restauration) : -lot 1 « entretien de la ripisylve » : 78 750,00 €
-lot 2 « aménagement pour le bétail » : 32 208,00 €

Subventionné à 80%.

Ce programme doit débiter à la fin du mois de février 2014.

Paquine et Courtonne : 57 188,00 € (restes à réaliser) + 20 000,00 € de nouveaux crédits dans le cas où des riverains accepteraient des travaux à la dernière minute.

Subventionné à 80%.

La fin du programme est prévue au plus tard pour le 19 juillet 2014 (date de fin de l'avenant de délai de 6 mois passé avec l'entreprise Espace Basse-Normandie pour le lot n°2).

Etude RCE Basse Calonne : 27 029 € (dont 2 400 € de restes à réaliser) ; *subventionné à 100%*.

Etude géotechnique complémentaire : 15 000,00 € (estimés) ; *subventionné à 100%*.

Cette étude est rattachée à l'étude RCE Basse Calonne, elle concerne plus particulièrement l'ouvrage de Saint Méline à Pont l'Evêque dont une maison d'habitation se trouve à proximité.

Stage Ecrevisses : 2 000,00 €

Ce stage de recensement des écrevisses à pattes blanches et d'écrevisses invasives sera effectué par un étudiant de BTS sur le territoire de la Haute Touques. Le coût correspond aux indemnités du stagiaire et à

l'achat de petit matériel.

Subventionné à 80 % par l'AESN.

Ragondins / rats musqués : 1 500,00 € pour l'achat de 20 cages.

Travaux imprévus : 25 000,00 € (si l'équilibre du budget le permet) pour les interventions ponctuelles et urgentes qui interviendraient au cours de l'année.

Par exemple, en 2013, le syndicat est intervenu pour le nettoyage d'une passe à poissons en dysfonctionnement ; un enlèvement d'arbre tombé après tempête menaçant un pont routier ; l'éradication de plusieurs stations de Berce du Caucase (plante invasive dangereuse).

Financement en attente de décision par l'AESN.

Planche Cabel : 6 000,00 € seront inscrits au BP 2014 pour les frais de procédure d'une DIG et de marché public. Le coût des travaux est à ce jour indéterminé, de même que la maîtrise d'ouvrage. Les premiers ouvrages concernés par ce programme sont situés sur des routes départementales, pour lesquels une maîtrise d'ouvrage par le Conseil Général du Calvados est possible.

Financements variables selon les cas et la maîtrise d'ouvrage (en attente de constitution d'un programme complet).

Travaux ouvrages sur la Calonne : 200 000,00 €

Cette somme couvre une partie des coûts de restauration de la continuité écologique sur 3 ouvrages en cours d'étude et de négociation avec les propriétaires.

Subventionné à 100%.

Travaux ouvrages sur l'Orbiquet : 80 000,00 €

Pont de Glos ; Beuvillers ; Bazin

Subventionné à 100%.

Etude de projets de restauration de la continuité écologique : 60 000,00 €

Cette somme concerne les sites pour lesquels des discussions ont eu lieu et aboutissent sur des volontés de travaux (ex : site de l'ancienne Fromagerie Graindorge à SAINT DESIR, nouvelle renaturation de la Courtonne à COURTONNE LA MEURDRAC, ...).

Subventionné à 100%.

Etude RCE sur la Touques Amont : 150 000,00 €

Etude de faisabilité pour la restauration de la continuité écologique de 6 ouvrages.

Subventionné au minimum à 80%.

Travaux de restauration et d'entretien de la Touques Amont : pas de travaux prévus en 2014, en revanche inscription de 6 000,00 € pour les frais de DIG et de marché public.

Subventionné à 80%.

Le diagnostic ayant été terminé à l'automne 2013, les techniciens chargés de ce dossier ont pu établir un coût estimatif des travaux.

L'entretien de la végétation s'élèverait à 808 954 € HT, soit 970 745 € TTC.

Les aménagements pour le bétail seraient à hauteur de 759 152 € HT, soit 910 982 € TTC.

Soit, pour la totalité du programme, un budget de 1 568 106 € HT / 1 881 727 € TTC, sur un total de 140 km de cours d'eau.

Etude état initial de suivi des PCB et sédiments : 30 000,00 € (estimés)

Subventionné au minimum à 80%. Demande motivée du Président pour un financement à 100%.

Etude proposée par l'AESN le 18 décembre 2013 pour évaluer les teneurs de PCB dans les sédiments de la Touques et de certains affluents suite au problème de l'ancienne usine TECHNIFIL (cf. Questions Diverses).

Equipements divers : 2 000,00 € pour l'achat de 4 totems et l'édition d'une plaquette d'information ; 1 000,00 € pour l'acquisition d'un ordinateur et d'onduleurs.

BILAN FINANCIER 2013

	BP 2013	Réalisés 2013	SOLDE
FONCTIONNEMENT	D : 560 000 € R : 560 000 €	D : 320 364,73 € R : 349 265,56 €	Excédent 2013 : 28 900,83 € Excédent antérieur : 93 106,49 € Résultat 2013 : 122 007,32 €
INVESTISSEMENT	D : 396 500 € R : 396 500 €	D : 251 181,96 € R : 169 907,24 €	Déficit 2013 : -81 274,72 € Excédent antérieur : 31 491,47 € Résultat 2013 : - 49 783,25 €

SOLDE GENERAL : 122 007,32 € - 49 783,25 € = 72 224,07 €

RESTES A REALISER : D = 79 179,40 €; R = 63 097,76 € = - 16 081,04 €

FOND DE TRESORERIE 2013 : 72 224,07 – 16 081,04 € = 56 132,43 €

COTISATION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES :

Pour l'année 2014, les cotisations des CDC s'élèvent à 156 864 €, soit 500 € de moins qu'en 2013. Les chiffres ont été actualisés conformément aux statuts du SMBVT selon les données population de l'INSEE 2011, soit la population légale au 1^{er} janvier 2014.

➤ Délibération 2014/01

Conformément aux dispositions des articles L5211-36 et L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la tenue du débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les Etablissements de Coopération Intercommunale comprenant au moins une commune de 3500 habitants. Il doit s'exécuter dans les deux mois qui précèdent le vote du Budget Primitif 2014.

Ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le Budget Primitif 2014, mais également d'être informé de l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Le débat n'a aucun caractère décisionnel.

Après discussion, le Comité Syndical,

VU la loi d'orientation du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

CONSIDERANT que le Débat d'Orientations Budgétaires constitue une formalité substantielle préalable à l'adoption du budget et que la collectivité territoriale est tenue de transmettre à l'autorité préfectorale une délibération attestant que cette formalité a été accomplie ;

PREND ACTE, à l'unanimité des membres présents et représentés, de la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires 2014 du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Touques.

III. ENGAGEMENT DES CREDITS D'INVESTISSEMENT

➤ Délibération 2014/02

Selon l'article L 1612-1 du CGCT :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE d'autoriser le Président Monsieur Serge SAINT à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent jusqu'à la date d'adoption du budget primitif 2014.

IV. MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE

➤ Délibération 2014/03

Monsieur le **Président** expose aux membres du **Comité Syndical** la nécessité de définir le régime indemnitaire des personnels des filières administratives et techniques pour prendre en compte les nouvelles dispositions applicables en la matière.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, notamment l'article 88 qui stipule que l'assemblée délibérante de chaque collectivité ou conseil d'administration d'un établissement local fixe les régimes indemnitaires dans la limite de ceux dont bénéficient les différents services de l'Etat [...];

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1^{er} alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 précitée.

Le Président informe l'assemblée délibérante qu'elle :

- fixe le régime indemnitaire dans la limite de celui dont bénéficient les fonctionnaires de l'Etat exerçant des fonctions équivalentes, sur la base du principe de parité contenu à l'article 88 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- fixe la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités applicables à ses agents ;
- Les attributions individuelles sont de la compétence de l'autorité territoriale dans le respect des critères définis par l'assemblée.

I – DETAIL DES PRIMES

Sur les propositions du Président, le Comité Syndical, Décide d'instituer sur les bases ci-après les indemnités suivantes :

Primes	Catégories d'agent	Montant annuel de référence de la catégorie	Coefficient maximum pour la catégorie	Nombre d'agent pour la catégorie
IEMP	Adjoint Administratif de 1 ^{ère} Classe	1153.00 €	3	1
IAT	Adjoint Administratif de 1 ^{ère} Classe	464.29 €	8	1
IHTS	Adjoint Administratif de 1 ^{ère} Classe	/	/	1
ISS	Technicien principal de 2 ^{ème} Classe	5 790.40 €	1.1	3

Les montants de référence utilisés pour le calcul des primes et indemnités sont réévalués en fonction des textes en vigueur.

L'ensemble des primes mises en place seront versées **mensuellement** aux **agents titulaires**, et *annuellement* aux *agents non titulaires*.

II - CRITERES

Les critères d'attribution des différentes primes et indemnités sont calculées en fonction des modalités suivantes :

- Niveau de responsabilités,
- Manière de servir,
- Compétences,
- Sujétions particulières : déplacements importants, réunions...

III - MODALITES DE MAINTIEN ET DE SUPPRESSION

Le versement des primes sera maintenu en cas de :

- congé de maladie ordinaire, de congé de longue maladie, de congé de maladie de longue durée ; qu'il suivra le sort du traitement en cas de congé maladie, de longue maladie ou de longue durée à demi-traitement ;
- d'accident du travail, de maladies professionnelles ;
- de congé maternité, d'adoption ou de paternité ;
- autorisations spéciales d'absence ;
- journées pour enfants malades

Le versement des primes sera supprimé, au prorata du temps d'absence, en cas de :

- suspension disciplinaire ;
- grève.

IV - TEMPS DE TRAVAIL

Le versement des primes se fera le cas échéant au prorata du temps de travail, en cas de service à temps partiel et à temps non complet, de même qu'un prorata temporis pour les agents recrutés en cours d'année.

V - CLAUSE DE REVALORISATION

Les primes et indemnités susvisées feront l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants ou taux ou les corps de référence seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.

VI – DATE D'EFFET

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 22/01/2014.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

RETIENT le dispositif indemnitaire tel que décrit ci-dessus ;

INSCRIT au budget les crédits correspondants ;

CHARGE Monsieur le Président de procéder par arrêté aux attributions individuelles, en prenant compte les critères établis ci-dessus.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

V. ACCUEIL D'UN STAGIAIRE REMUNERE EN 2014

➤ Délibération 2014/04

Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical qu'un stagiaire sera accueilli en 2014 sur la thématique suivante :

« Recensement des populations d'écrevisses à pattes blanches et d'écrevisses allochtones sur la Touques dans le département de l'Orne ».

Contexte :

Suite à l'adhésion des Communautés de Communes du Pays de Camembert, Région de Gacé et Pays du Merlerault à son territoire, le SMBVT a lancé en 2012 une étude diagnostic de la Touques et de ses affluents dans le département de l'Orne.

En cours de finalisation, cette étude a pour objectif de préparer la mise en place d'un programme pluriannuel d'entretien et de restauration, notamment sur la problématique de la ripisylve et du piétinement du bétail.

Ayant très peu de données sur la présence ou non d'espèces astacicoles sur la Touques et ses affluents dans le département de l'Orne, le SMBVT souhaite mettre en place l'inventaire de ces espèces.

Objectifs :

Avec l'aide du technicien de rivières, et en partenariat avec la FDPPMA, l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, le Conservatoire Fédératif des Espaces Naturels de Basse-Normandie, le ou la stagiaire sera amené(e) à proposer et à appliquer un protocole d'inventaire pour le recensement des écrevisses à pattes blanches mais également pour les écrevisses allochtones.

Suite aux résultats d'inventaires, et en parallèle avec la mise en place du programme pluriannuel d'entretien et de restauration, le ou la stagiaire devra également être force de propositions pour orienter les opérations de gestion à mettre en place.

Missions

Le ou la stagiaire sera chargé(e) de :

- Récolter les données d'inventaires ayant déjà été réalisés ;
- Recenser les points d'introduction potentiels et avérés d'écrevisses allochtones
- Mettre en place un ou plusieurs protocole(s) adapté(s) à l'inventaire des écrevisses à pattes blanches et aux écrevisses allochtones ;
- Prendre contact avec les propriétaires riverains concernés ;
- Réaliser l'inventaire de l'ensemble des cours d'eau de la Touques dans le département de l'Orne ;
- Evaluer l'état de conservation des populations inventoriées ;
- Proposer des orientations de gestion en fonction des espèces inventoriées ;
- Réaliser un dossier technique reprenant la bibliographie, le protocole mis en place, les résultats obtenus,...
- Mobiliser l'ensemble des acteurs autour de ce programme.

Profil du stagiaire

- Formation BAC + 2 ;
- Connaissances sur les méthodes d'inventaire et sur la restauration des cours d'eau ;
- Permis B, véhicule personnel non obligatoire.

Conditions de réalisation du stage

- Bureau basé au Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Touques, à Saint Désir dans le Calvados (14),
- Déplacements autour de Gacé et Lisieux, véhicule mis à disposition
- Travail de nuit en binôme avec un technicien du SMBVT ou d'organisme partenaire de la mission (Fédération de Pêche, Conservatoire des Espaces Naturels, Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques),
- Durée : 12 semaines,
- Début du stage : à partir de Février 2014, dates à préciser
- Indemnités prévues par la loi (soit environ 436,05 € nets/mois) + frais de déplacements.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE d'attribuer une indemnité de stage aux étudiants sous convention au sein du SMBVT d'un montant de 436,05€ net par mois de stage effectué.

Le syndicat pourra prendre en charge le remboursement de certains frais de repas et déplacements.

Le SMBVT mettra à disposition des étudiants pour les besoins des stages, les véhicules de service dans la mesure des disponibilités.

VI. POINT DE PROSPECTIVE POUR LE PROCHAIN MANDAT

M. SAINT annonce qu'il quitte le syndicat dans de bonnes conditions et qu'il n'a pas d'inquiétude pour son avenir pour répondre aux questions de plusieurs collègues.

Il espère que M. Alain MIGNOT présentera sa candidature au poste de Président et indique que M. Christophe BIGNON souhaite conserver la vice-présidence pour représenter le département de l'Orne et que M. David POTTIER est volontaire pour se porter candidat au poste de 1^{er} Vice-président pour représenter le département du Calvados. Bien entendu, chacun est libre de présenter sa candidature.

Concernant les collaborateurs, M. SAINT les remercie pour leur travail ; il présente une équipe soudée, jeune, dynamique avec qui il a apprécié une bonne collaboration. Il souhaite que des animations supplémentaires soient mise en place afin de faire connaître davantage le syndicat aux communes et aux propriétaires-exploitants. Il faut aussi continuer à s'appuyer sur des outils de communication tels que le site internet (à mettre à jour) et les articles dans la presse.

Il rappelle, enfin, que le Bureau du syndicat devra travailler avec M. MARIE et son équipe sur l'évolution de l'objet social des statuts du syndicat compte tenu du fait que celui-ci est de plus en plus sollicité sur de sujets très variés : la prévention des inondations, les marais, les ouvrages « Grenelle », les passes à poissons et à anguilles, les pollutions, la lutte contre les ragondins et rats musqués et les plantes invasives, etc...

Les incidences sur les finances seront à prévoir car nous aurons rapidement atteint nos limites. La piste européenne doit être approfondie.

VII.POINT TECHNIQUE : « PLANTATIONS EN BORD DE RIVIERES »

Ce dossier est reporté au prochain comité syndical, faute de temps pendant cette séance.

VIII.ACTUALITES SUR LES RAGONDINS ET RATS MUSQUES

Suite au dernier courrier rédigé par la FREDON demandant une nouvelle fois la participation des communes avec la proposition de participation financière de l'Agence de l'Eau, Monsieur SAINT précise que cette aide financière est une avancée dans ce dossier mais qu'elle n'est pas suffisante.

En effet, le syndicat n'a pas suffisamment de budget pour lancer ce programme de lutte contre les ragondins et rats musqués. Le syndicat fait un effort cette année en inscrivant 1 500,00 € au budget pour l'acquisition de cages, mais nous ne pouvons pas faire davantage.

La seule possibilité serait d'augmenter la cotisation annuelle des CDC, soit environ 30 centimes de plus par habitant du bassin versant. Cette solution n'est absolument pas envisageable pour l'année 2014.

Monsieur SAINT clos le sujet et indique que la FREDON a été conviée à la prochaine réunion du bureau qui aura lieu le mardi 04 février 2014 à 18h30 pour prouver la bonne volonté du syndicat concernant ce dossier, mais que faute de moyens nous ne pouvons pas nous engager favorablement.

IX.INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Problème de PCB sur la Touques :

Le site concerné est l'ancienne usine FILTECHNIC à SAINT GERMAIN DE LIVET.

M. MARIE fait un historique rapide de la situation :

L'usine a été mise en liquidation judiciaire en septembre 2004.

En 2007, des pourparlers de vente ont lieu avec maintien de transformateurs sur place. La même année, le site subit un vandalisme dans un but de vols de métaux ce qui entraîne la libération des PCB contenus dans les transformateurs.

Le 26 mars 2007, un arrêté préfectoral d'urgence est pris pour la mise en sécurité du site.

Le 27 octobre 2011 est pris un arrêté préfectoral de travaux d'office par l'ADEME (maître d'Ouvrage de l'étude diagnostic en vue de la dépollution).

En 2012 sont menées des investigations complémentaires, notamment pour la recherche de contamination des sédiments et du biote (êtres vivants : végétaux, poissons,...).

Mars et octobre 2013 : réalisation de pêches électriques qui révèlent que les poissons sont fortement accumulateurs de PCB.

Décembre 2013 : préparation d'arrêtés interdisant la consommation des truites fario et la pêche des anguilles.

D'autres recherches sont actuellement menées sur ce dossier.

A titre de précision (source : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-PolyChloroBiphenyles-ou-PCB-.html>) :

Les PCB, ou PolyChloroBiphényles, sont des dérivés chimiques chlorés plus connus en France sous le nom de pyralènes. Ils n'existent pas à l'état naturel. Depuis les années 1930, les PCB étaient produits et utilisés dans l'industrie pour leurs qualités d'isolation électrique, de lubrification et d'inflammabilité. On les retrouvait comme isolants dans les transformateurs électriques et les condensateurs, comme lubrifiants dans les turbines et les pompes ou comme composants d'huiles, de soudures, d'adhésifs, de peintures et de papiers autocopiants.

Il est avéré que les PCB posent des problèmes de toxicité. C'est pourquoi, depuis 20 ans ces substances ne sont plus ni produites ni utilisées dans la fabrication d'appareils en Europe. En France, les pouvoirs publics ont imposé des mesures, nécessairement progressives pour tenir compte de la durée de vie et du nombre important des matériels (environ 500.000 recensés) :

- 1979 : interdiction dans les encres, adhésifs, additifs et certaines huiles
- 1987 : interdiction de vendre, d'acquérir ou de mettre sur le marché des appareils contenant des PCB
- 2003 : le plan national de décontamination et d'élimination des appareils contenant des PCB prévoit un calendrier d'élimination des appareils contenant des concentrations en PCB supérieures à 500 mg/kg au plus tard le 31 décembre 2010.

Du fait de leur persistance (durée de demi-vie allant de 94 jours à 2700 ans suivant les molécules) et de leur faible solubilité dans l'eau, les PCB se sont progressivement accumulés dans les sols et les sédiments. La contamination a pu se transmettre entre espèces jusqu'aux poissons par ingestion le long de la chaîne alimentaire.

De fortes expositions aux PCB (rejets accidentels, activités professionnelles) peuvent provoquer des effets cutanés (chloracnée, pigmentation des ongles et de la peau), oculaires (hypersécrétion) et des troubles hépatiques (altération transitoire de l'activité d'enzymes hépatiques).

Pour des niveaux d'exposition faibles mais chroniques, les manifestations les plus préoccupantes liées aux PCB sont des effets neurocomportementaux, de tels effets ont été observés chez le jeune enfant fortement exposé aux PCB pendant la grossesse et l'allaitement. D'autres effets ont été rapportés chez l'adulte : perturbations métaboliques, effets sur la thyroïde.

Ouvrage du Moulin à Papier à Bonneville la Louvet :

M. SAINT informe que ce site est également concerné par la problématique PCB (transformateur sur place pouvant contenir cette substance du fait de ses caractéristiques de fabrication).

Ce sujet avait été abordé en marge d'une note information globale transmise à la succession de M. DE

LANGHE sur les scénarios d'évolution de ce site, note rédigée durant les mois d'octobre et novembre 2013.

Suite aux informations sur la problématique PCB du 18 décembre 2013 (pollution Filtechnic), cette question précise de risque PCB sur le site du Moulin à Papier est suivie de près par le syndicat, l'AESN, les Services de l'Etat et le notaire chargé de la succession.

Une visite du site sera prochainement organisée en présence des différents collaborateurs pour préciser la problématique.

Rencontre de la CDC de Cambremer le 27 novembre 2013 :

M. SAINT informe qu'il a rencontré avec M. MARIE, MM. RESTOUT et BOUCHER, respectivement Président et Premier Vice-Président de la Communauté de Communes de Cambremer.

Cette rencontre avait pour but d'établir un premier contact dans l'optique d'un rapprochement futur et cela d'autant plus que la CDC de Cambremer prend part également à 2 autres structuration de maîtrise d'ouvrage Cours d'Eau en cours sur les territoires de la Dives médiane et de la Dives aval.

Ce dossier est donc à suivre, tout comme l'adhésion à terme de la CDC du Canton de Corneilles conclue M. SAINT.

Comité de Pilotage SMBVT le 22 janvier 2014 :

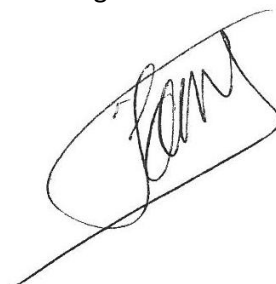
Ce Comité de Pilotage SMBVT, véritable bilan annuel avec les partenaires financiers, techniques et institutionnels s'est tenu le 22 janvier dernier. Il a été riche du fait des nombreuses actions et projets.

Cette synthèse permet, outre le bilan annuel des actions du syndicat, d'attirer l'attention de tous les partenaires sur les problématiques liées aux cours d'eau et dont certaines ne sont pas du ressort du syndicat.

M. SAINT demande s'il y a des remarques ou autres questions.

Toutes les questions étant épuisées, M. SAINT remercie les participants et clôture la séance à 20h30.

Le Président,
Serge SAINT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'S. SAINT', enclosed within a hand-drawn rectangular box. The signature is stylized and somewhat cursive.